

## **Fiche de poste : Coordinateur parcours sur suivi intensif PTA 19 Basse-Corrèze**

*Direction des Soins Infirmiers, de Rééducation et  
Médico-Techniques*

Date d'application :  
Mars 2020  
Edition : 01 – 01/01/2020  
Réf. : DSIRMT/PF/MJS/VB

Quotité de travail : 100%  
Validation : Ph. FAUGERON

### **LIAISONS HIERARCHIQUES :**

Coordonnateur Général des Soins du Centre Hospitalier : **P. FAUGERON**  
Pilote de l'Antenne Basse-Corrèze de la Plateforme Territoriale d'Appui Parcours  
Santé Corrèze : **V. BUGUET**

### **LIAISONS FONCTIONNELLES :**

Directrice PTA Parcours Santé Corrèze : **Corinne LLOVEL**  
Pilote PTA Antenne Basse-Corrèze: **Véronique BUGUET**

Les équipes de la Plateforme Territoriale d'Appui Parcours Santé Corrèze (PTA), les professionnels du domicile des champs sanitaire, social et médico-social, l'ensemble des équipes hospitalières, des établissements de santé et des structures médico-sociales, participant à la prise en soins et l'accompagnement de la population cible.

### **PERSONNELS CONCERNES :**

Infirmier(e), ou Assistant(e) Social(e)

### **PRESENTATION DES MISSIONS DE LA PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI PARCOURS SANTE CORREZE:**

La Plateforme Territoriale D'Appui (PTA) est composée de 3 antennes couvrant l'ensemble du département de la Corrèze : une antenne basée à Brive (Antenne Basse-Corrèze), une antenne basée à Tulle (Antenne Moyenne-Corrèze) et une antenne basée à Ussel (Antenne Haute-Corrèze).

L'équipe de la PTA Parcours Santé Corrèze est à ce jour, composée de 18 coordinateurs de parcours, 3 pilotes d'antenne, 1 directrice.

La PTA Parcours Santé Corrèze repose sur une stratégie régionale de santé fondée sur une organisation départementale, pour soutenir les professionnels, en s'inscrivant dans une logique de parcours en amont et en aval de ces parcours.

Elle a pour objet la coordination des parcours de santé complexes, quels que soient l'âge, la pathologie, ou le handicap. Cette coordination s'articule autour du médecin traitant et nécessite le recours à des professionnels des champs sanitaire, social et médico-social ; La PTA met en œuvre les missions suivantes, définies à l'article D.6327-1 du Code de la Santé Publique :

- ***L'information et l'orientation des professionnels, des usagers, et de leurs proches, vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire ;***
- ***L'appui à l'organisation des parcours complexes (\*), pour une durée adaptée aux besoins de la personne ;***

- **Le soutien aux pratiques professionnels, en matière d'organisation et de sécurité de parcours d'accès aux soins et de coordination.**

(\*) : Art L.6327-1, loi de Modernisation du Système de Santé : « le parcours de santé est dit complexe lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient, rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux. »

**Le Coordinateur de parcours sur un suivi intensif, contribue à améliorer l'accessibilité, la continuité et la coordination des soins, des interventions et des services auprès des personnes relevant de critères de complexité identifiés**

## **MISSIONS et ACTIVITES DU POSTE**

### ***Missions***

- Accueil, information, orientation, accompagnement des professionnels des champs sanitaire, social et médico-social, ainsi que les usagers et leurs aidants ;
- Participation à la permanence téléphonique au sein de la PTA, dans le cadre de la gestion de la demande, dans une cohérence de fonctionnement d'équipe,
- En accord avec le médecin traitant, coordination des parcours complexes des usagers dans le respect de leur projet de vie et de soins en mobilisant les ressources et acteurs du territoire dans un souci d'éviter les ruptures de parcours,
- Participation à la mise en place du réseau partenarial avec la mise en œuvre des Plans Personnalisés de Coordination en Santé (PPCS), en lien avec le médecin traitant de la personne,
- Promotion de la PTA en participant à des actions d'animation territoriale,
- Participation à l'évolution des pratiques professionnelles et des outils utilisés,
- Participation à la mise en œuvre de la concertation pluri-professionnelle,
- Participation à l'élaboration et l'optimisation des outils et des procédures communes à l'ensemble des partenaires de la PTA,
- Utilisation de l'outil numérique de partage d'informations PAACO/GLOBULE, déployé sur le territoire,
- Participation à la mise en œuvre du respect de la Charte de Bonnes Pratiques relative à l'utilisation de l'outil numérique PAACO/GLOBULE,
- Participation au suivi des indicateurs d'impact,
- Exercice d'une veille professionnelle en lien avec les missions du poste.

### ***Activités***

- Sous la responsabilité, la supervision et la coordination de la Pilote d'Antenne, le coordinateur de parcours sur du suivi intensif intervient à la suite d'un **processus défini de repérage des situations complexes** pour lesquelles il :
  - Réalise à domicile une évaluation globale et une analyse des besoins de la personne fragilisée,
  - Organise et anime la concertation des professionnels concernés par la situation pour mettre en commun les données d'évaluation et mettre en cohérence l'ensemble des interventions,
  - Elabore, avec la personne et son entourage familial et professionnel, un Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS), en tenant compte des évaluations et interventions professionnelles déjà en place. Il s'assure de son ajustement aux préférences et rythmes de la personne et à l'évolution de ses besoins. Le PPCS est l'outil de référence pour la mise en cohérence de l'ensemble des plans d'intervention de chacun des professionnels,

- Planifie les services nécessaires à l'aide du PPCS, en concertation avec la personne, son entourage et les professionnels concernés, et assure un suivi de la réalisation des services planifiés,
- Organise le soutien et coordonne les différents intervenants impliqués,
- Réalise des synthèses régulières écrites et les partage avec les professionnels concernés,
- Est le référent médico-social pour la personne en situation complexe,
- Préviend et repère les situations à risque de maltraitance, et collabore à son signalement, le cas échéant,
- Organise les visites à domicile sur un rythme régulier, allant de plusieurs fois par semaine à 1 mois, en fonction de la situation suivie,
- Assure un retour d'information au pilote d'antenne, sur les situations suivies, les difficultés et dysfonctionnements rencontrés sur le territoire,
- Facilite et promeut l'intégration des services sur le territoire.

**La coordination sur un suivi intensif ne permet pas de dépasser trente-cinq situations en file active pour un même coordinateur de parcours.**

### **COMPETENCES REQUISES ET SAVOIR FAIRE:**

- Connaissance de l'offre sanitaire, sociale et médico-social du territoire et de son organisation,
- Connaissance des politiques publiques
- Connaissance des droits des personnes, du secret professionnel,
- Maîtrise des techniques de l'entretien individuel,
- Sens de l'observation, capacités d'analyse et de synthèse,
- Aptitude à formaliser des procédures d'interventions (communication écrite et orale),
- Sens des relations humaines vis-à-vis des personnes accompagnées et des professionnels, aptitude à la négociation,
- Rigueur et sens de l'organisation, avoir le sens des priorités,
- Goût pour le travail en équipe et le partenariat, intérêt pour l'interdisciplinarité,
- Capacité d'animation de réunions de concertation avec les partenaires,
- Maîtrise de la bureautique (Word, Excel, Power Point, web...),
- Mobilité géographique (permis B).

### **CONDITIONS DE TRAVAIL DU POSTE**

- **Avoir une expérience professionnelle dans le soin, l'aide ou l'accompagnement des personnes, de préférence à domicile ;**
  - **S'engager à suivre les formations adaptées au poste de travail, en lien avec la coordination des parcours**
- Travail du lundi au vendredi, modulable en fonction des nécessités de service,
  - Temps de travail : 206 jours pour l'année 2020,
    - Horaires : présence de 8h par jour sur une base de 9h/17h (régime du forfait ne donnant pas accès à récupération horaire), horaires amenés à évoluer.
    - Déplacements fréquents au domicile des usagers et auprès des partenaires du territoire, nécessitant l'utilisation d'un véhicule de service.
    - Réunions possibles en soirée.